

AU SOMMAIRE

- 2 / Mot du secrétaire général
- 2 / Conseil général du CPAS
- 2 / Le Chaoulli de l'Ouest
- 3 / Il faut que la santé reste un service public!
- 3 / Présentation du comité de négo
- 4 / Les ouvriers spécialisés : qui sont-ils?

Agenda 2014

- Colloque préparation de la convention
Hôtel Rimouski
30 septembre et 1, 2 octobre 2014
- Conseil général
Hôtel Rimouski
3 octobre 2014
- Congrès
Crowne Plaza à Gatineau
4-5-6 novembre 2014
- Conseil général
Crowne Plaza à Gatineau
7 novembre 2014
- Conseil général
Palace Royal, Québec
17 et 18 décembre 2014

La Revue

SOURIEZ : VOUS ÊTES
À CAMÉRA CACHÉE !

par Ronald Boisrond

IL Y A EU RÉCEMMENT UN DÉBAT SUR LA PRÉSENCE DES CAMÉRAS DANS LA CHAMBRE D'UN RÉSIDENT DE CHSLD DANS UN CSSS. AU MOMENT OÙ VOUS LIREZ CES LIGNES, LA COUR SUPÉRIEURE SE SERA PEUT-ÊTRE DÉJÀ PRONONCÉE SUR CETTE QUESTION ÉPINEUSE : EST-CE ILLÉGAL POUR LA FAMILLE DE PLACER DES CAMÉRAS DANS LES CHAMBRES DES PATIENTS?

Plusieurs points de vue se sont opposés; le droit des parents des patients de savoir si leurs proches sont soignés comme il se doit, versus, le droit des employés à travailler sans la présence de caméras qui surveillent leurs faits et gestes.

Il s'agit de deux principes de droits fondamentaux qui se confrontent;

Tout d'abord, l'article 46 de la Charte des droits et libertés de la personne dit que : « Toute personne qui travaille a droit, conformément à la loi, à des conditions de travail justes et raisonnables et qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique. »

Mais de l'autre côté, l'article 48 de la même charte stipule que :

« Toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Telle personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu. »

Pour une rare fois, le Syndicat et l'Employeur sont du même bord. Mais pas pour les mêmes raisons.

Dans un communiqué de presse, le CSSS concerné déclare :

« D'entrée de jeu, nous affirmons notre volonté de protéger la dignité et la vie privée des résidents et c'est pourquoi nous considérons que la captation d'images, particulièrement lors des soins d'hygiène intime, va à l'encontre de nos obligations et de nos valeurs éthiques. De plus, rien ne nous garantit l'utilisation à bon escient de ces images dans le respect des règles de confidentialité. Une telle situation est pour nous totalement inacceptable (...). »

Par ailleurs, une autre loi vient rendre le contexte encore plus compliqué. La Loi sur les services de Santé et les Services sociaux conclut qu'un CHSLD constitue un milieu de vie substitut pour les personnes qui ne peuvent plus demeurer dans leur résidence. Donc, la chambre d'un CHSLD devient comme une chambre dans une maison, donc, un endroit privé où la personne peut amener ses propres objets et son propre matériel électronique. Selon cette loi, il serait donc légal pour des parents de résidents d'installer un matériel de surveillance.

Caméra ou pas, il y aura toujours quelques employés malintentionnés ou incompetents. L'Employeur doit voir à embaucher les bonnes personnes et surtout leur donner des formations pour qu'ils comprennent l'importance de leur travail dans notre société vieillissante.

De plus, tant et aussi longtemps que le travail des périsoi- gnants ne sera pas plus valorisé, surtout dans le secteur privé, où les salaires se rapprochent du salaire minimum, il y aura toujours quelques employés qui seront tentés par le vol de bijoux des patients et qui se défouleront malheu- reusement sur ces personnes vulnérables et sans défense.

En attendant la décision de la Cour, une chose est cer- taine, la présence de toute caméra de surveillance doit être dévoilée aux employés.

MOT DU
PRÉSIDENT

par Marco Lutfy



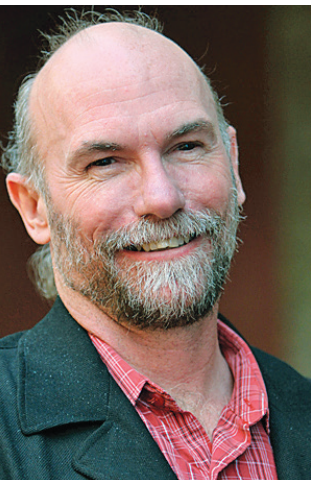
Bailler
de peur
et trembler
d'ennui...

C'est à peu près ce qui m'est arrivé à la lecture du budget de notre nouveau ministre des finances québécois. Non, mais quel emmerdeur quand même celui-là... compressions de 2,7 G\$, gel d'em- bauche, hausse insuffisante de 3% en santé alors que le tiers s'en va en rattrapage salarial aux médecins, voyez le genre ?

Mais c'est l'été! Enfin l'été... tout est plus léger l'été... Non? Alors pas question de s'embêter avec des nouvelles plates, négatives ou trop sérieuses. L'été, ce n'est juste pas conçu pour ça.

N'empêche que..., trouvez pas ça épeurant vous autres, leur Commission de révision permanente des programmes? Ouais, je sais c'est l'été mais...faut que je vous dise; Quand j'ai entendu ça, la première fois, j'ai compris :

Comme mission: l'éradication permanente des pro- grammes! Je capotais... Mais c'est pas ça rassu- rez-vous. M. Martin Coiteux, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil



ANNIE THÉRAULT

Mot du secrétaire général

par Michel Jolin

LES PÉRISOIGNANTS,
BIENTÔT SUR LA ROUTE

Visibles partout!

Au congrès de 2012, les personnes déléguées du Conseil provincial des affaires sociales ont pris l'importante décision de se donner les moyens financiers pour faire une campagne de valo-

risation de nos titres d'emploi. Nous avons choisi de nous faire connaître sous une même appellation. Fini d'être identifiés à des fonctionnaires, d'être appelés les travailleurs du secteur public ou les « gras durs » de l'État. Assez de démagogie. Fini la méconnaissance! Nous sommes des périsoignants et des périsoignants avec du métier et du cœur.

Nous soignons, accueillons, rééduquons, prenons soin des usagers et de nos établissements de mille-et-une façons. Bien humblement, sans nous

le réseau de la santé et des services sociaux n'existerait tout simplement pas.

Pour nous faire connaître de la population, une campagne publicitaire a débuté dès 2012 avec la distribution de dépliants, suivie début 2013 d'une campagne télé.

Pour 2014, le CPAS a fait l'acquisition d'une ambulance, transformée aux couleurs des périsoignants. Ce véhicule promotionnel permettra de continuer à nous faire connaître et reconnaître partout au Québec.

Nous souhaitons être reconnus à notre juste valeur.

Merci d'y croire.

Conseil général du CPAS

par Michel Jolin

Les 9 et 10 avril derniers, les personnes déléguées du Conseil provincial des affaires sociales se sont réunies à Laval.

Plusieurs comités du CPAS ont fait rapport :

Les comités des catégories 1, 2 et 4 ont informé les personnes déléguées qu'ils préparaient les dépliants « personnalisés » par catégorie en vue de la campagne de valorisation des titres d'emploi.

Le comité santé-sécurité du travail a fait un retour sur la campagne de vaccination « Mon vaccin pour la grippe, un choix du cœur ». Une campagne qui a eu ses ratés et certains employeurs ont quelques fois dépassé leur mandat.

Le comité d'évaluation des emplois est en plein travail : trois chantiers sont en cours.

- Le comité national des emplois
- La relativité salariale
- Le maintien 2010

Le comité de négociation a répété l'importance de remplir le cahier de consultation en vue de la prochaine ronde de négociation de nos conventions collectives. Quatre questionnaires seront distribués :

- Aux membres
- Aux exécutifs
- Aux comités
- Aux conseillères et conseillers

Les questionnaires devraient être retournés au CPAS pour le 30 juin 2014.

La compilation des questionnaires sera présentée aux personnes déléguées par vos sections locales au colloque de préparation de la convention collective de septembre prochain. Un cahier de demandes y sera adopté.

Pierre-Guy Sylvestre, conseiller syndical au SFCP, nous a présenté deux plans d'action :

- Les ouvriers spécialisés
- La lutte à la privatisation de la santé

Marco Lutfy, président du CPAS, nous a présenté le plan d'action élaboré par le SFCP partout au Canada afin de lutter contre la décision du gouvernement Harper de mettre fin à l'Accord sur la santé. Une perte de 8 milliards pour le Québec pour les 10 prochaines années.

Marco nous a aussi entretenus de la lutte du Dr Brian Day qui cherche par la voix des tribunaux à anéantir le système public de santé.

Il a aussi annoncé le dévoilement de l'étude commandé par le CPAS sur les infections nosocomiales. Pour la première fois, ce sont des préposés à l'entretien ménager et des préposés aux bénéficiaires qui ont répondu aux questions des chercheurs.

Simon Beaulieu, de la section locale 3247, a été élu afin de représenter le secteur de la santé au Conseil général du SFCP au Québec.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec vos représentants syndicaux.



MOT DU PRÉSIDENT / SUITE DE LA PAGE 1

du trésor, l'a expliqué : Les travaux de la Commission devront permettre au gouvernement de statuer sur **l'opportunité** d'éliminer certains programmes, de réduire leur portée ou de les repositionner et d'être en mesure de les évaluer de façon continue. Voyez ?

Ça pas l'air trop méchant. C'est sûr que si **opportunité** est écrit dans le sens de **saisir la chance qui s'offre à vous de**, ça teinte le texte un peu... Pis c'est pas parce qu'ils ont déjà statué que « *des gains de 3,2 G\$ sont anticipés pour l'exercice 2015-2016 en lien notamment avec les travaux de la Commission* », qu'il faut penser que c'est décidé d'avance! Ils le disent qu'ils vont nous consulter avant. Le dialogue social qu'ils appellent ça. Vous voyez?

Tout le monde va pouvoir y participer et dire ce qu'il a à dire. Ils ont beau s'époumoner que « *Le Québec fait face à un déficit structurel... Le taux de croissance des dépenses de programmes ne respecte plus la capacité de payer des citoyens... Il y a urgence d'agir...* » Et c'est juste à la fin du processus qu'ils vont nous le dire dans quels programmes sociaux ils vont couper pour au moins 3,2 G\$. Vous vous en faites pour rien! C'est tout bien pensé!

Dément. Tellement.

Bon!... On parle tu d'autre chose? Ah oui! L'été. Tout est plus cool l'été, non? Le soleil, les terrasses, tout le monde est plus beau... Faut en profiter de l'été. Parce que ça passe très vite. Quelques fois, le temps d'un maraudage et c'est fini...

Oups! Non. On parle pas de ça non plus...

Eh bien. Je pense que je vais m'arrêter-là. Je suis « tabou » de sujet.

Allons recharger nos batteries. Bon été tout le monde.

LE CHAOULLI DE L'OUEST

BRIAN DAY EST PROPRIÉTAIRE DE LA CLINIQUE CHIRURGICALE CAMBIE, UNE CLINIQUE PRIVÉE DE VANCOUVER, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE. EN POURSUIVANT EN JUSTICE LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, LE D^R DAY ESPÈRE GAGNER LE DROIT DE FAIRE PAYER LES PATIENTS POUR RECEVOIR DES SOINS MÉDICAUX NÉCESSAIRES.

Ce procès, qui sera entendu par la Cour suprême de la Colombie-Britannique dès septembre, représente le plus grand assaut contre le Régime d'assurance-maladie depuis une génération.

Une victoire du Dr Day remettrait en question le principe fondateur de notre système de santé soit

d'offrir des soins à ceux qui en ont besoin, pas seulement à ceux qui en ont les moyens. Notre système public serait déstabilisé par l'ouverture de nouvelles cliniques privées profitant de ceux qui peuvent – ou qui veulent – payer pour recevoir des soins de santé. Notre système ressemblerait au système américain, où l'on peut déboursier des milliers de dollars par année pour recevoir une couverture de base.

Il est évident que la privatisation est un lourd fardeau financier pour le système comme pour les patients. En 2012, un audit gouvernemental révélait que la clinique du Dr Day a enfreint la loi en cumulant près de 500 000 \$ de facturation à ses clients pour une période de seulement 30 jours. La clinique a également demandé à un patient de déboursier 6 fois le coût du même traitement dans le système public.

Une coalition formée de la BC Health Coalition, de Canadian Doctors for Medicare, de deux patients et de deux médecins a obtenu le statut d'intervenant dans le cadre du procès. Des preuves d'importance pour la sauvegarde de notre système de santé public seront présentées.

Plusieurs témoins experts, dont la professeure de droit Marie Claude Prémont, témoigneront sur les conséquences de l'entrée en jeu des conglomérats médicaux américains et sur l'expérience québécoise en matière de privatisation des hôpitaux.

Au conseil général d'avril, les membres du CPAS ont choisi de donner 5000 \$ à la coalition d'intervenants. Cette contribution est importante et appréciée. Le coût de la défense juridique de notre système de santé public est estimé à 500 000 \$. Intervenir dans ce procès est crucial, car de même que dans le cadre d'un processus d'arbitrage, nous ne pourrions pas introduire de nouvelles preuves à une étape ultérieure du processus. L'issue de ce procès nous concerne tous. Nonobstant l'issue du procès à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, il est probable que le procès se rende à la Cour Suprême du Canada.

Pour demeurer au courant de l'évolution du procès, ou pour en apprendre davantage, visitez savemedicare.com ou les mises à jour sur le site du CPAS. Le CPAS facilite le partage d'informations sur le procès en offrant des traductions françaises de documents-clés.

SAUVONS NOS SOINS DE SANTÉ

IL FAUT QUE LA SANTÉ

RESTE UN SERVICE PUBLIC

par Pierre Girard

Avec la fin de l'Accord sur la santé, le 31 mars dernier, le réseau de la santé et des services sociaux québécois perdra 8 milliards\$ en financement au cours des 10 prochaines années. Pas question de s'y résigner. Le CPAS a donc mené une campagne de sensibilisation des citoyens dans Lévis-Bellechasse pour que la santé demeure un service public bien financé.

Qu'était donc cet Accord sur la santé?

Après des années de compressions, le gouvernement fédéral signait en 2004 un accord avec les provinces garantissant des normes nationales et surtout un financement spécialement dédié à la santé (qui est de juridiction provinciale). Ottawa signifiait ainsi son engagement pour le droit des citoyens à des soins de santé gratuits et universellement accessibles. Cet accord a pris fin le 31 mars 2014. Le gouvernement conservateur refusa de le reconduire. Conséquences : 8 milliards \$ de coupures d'ici 2024 dans le financement de la santé au Québec.

C'est énorme! Aussi les conservateurs tentent de le passer à «petites doses»: pour 2014, c'est 188 millions\$ en moins; pour 2015, 230 M\$ en moins. Et ça s'aggrave ainsi jusqu'en 2024 où le Québec sera privé (juste pour cette année-là) de près... de 2 milliards \$! Les travailleurs du réseau de la santé qui subissent depuis des années compression sur compression savent l'impact qu'auront ces coupures du fédéral, qui sont d'une ampleur jamais vue. C'est catastrophique pour toute la population québécoise. Il fallait alerter les citoyens, leur expliquer les conséquences sur leur vie de cette décision abjecte du gouvernement Harper.

C'est pourquoi le CPAS a choisi le comté de Lévis-Bellechasse pour le volet québécois de la campagne pancanadienne du SCFP pour sauver nos soins de santé. C'est l'une des six circonscriptions québécoises ayant un député conservateur. Une région avec une population vieillissante ayant des besoins grandissants; avec un territoire très étendu desservi par peu de points de services et qui peine à attirer des médecins. En somme, même s'ils «ont voté du bon bord», les coupures frapperont de plein fouet les citoyens de ce coin de pays.

Parler avec les gens

La campagne a deux objectifs principaux :

1. faire connaître aux citoyens ces coupures du fédéral et les impacts qu'elles auront dans leur vie
2. à défaut d'un nouvel accord sous peu, faire en sorte que la santé soit un enjeu-clé des élections fédérales de 2015.

Comment fait-on ? En allant à leur rencontre pour leur parler. Une équipe de militants a donc arpenté les rues, les lieux publics, les milieux de travail, etc., pour porter le message : «Il faut sauver nos soins de santé en les gardant publics!»

Presque tout le monde a un proche qui a le cancer du sein, un parent dans un CHSLD ou qui reçoit des soins à domicile, un voisin ou un ami qui a une maladie chronique... On parlait donc de la réalité des citoyens pour leur expliquer les impacts de cette décision de Harper. On demandait aux citoyens d'écrire à leur député et aux chefs des partis fédéraux en signant et en envoyant la carte postale de notre dépliant, ou encore en visitant le site¹ de la campagne d'où l'on peut écrire directement à son député et au premier ministre Harper pour signifier son mécontentement et demander du financement digne de ce nom pour les soins de santé.

Un message qui porte

La phase 1 de la campagne s'est déroulée du 1^{er} au 21 juin. Les militants ont rencontré les citoyens aux quatre coins de la circonscription : de Lévis à Lac-Etchemin en passant par St-Lazare, St-Damien, Ste-Claire et St-Henri de Lévis; de St-Romuald à St-Vallier en passant par Beaumont et St-Michel. Nous avons parlé avec des travailleurs d'usines manufacturières, de coopératives de soins à domiciles, de groupes communautaires, de groupes de défense des droits des citoyens, des travailleurs de la santé et des services sociaux, des retraités, des jeunes...

La réponse des citoyens est sans équivoque : ils veulent un service public de santé et de services sociaux solide et bien financé. Ils savent que de nombreux travailleurs du réseau de la santé perdront leur emploi et que cela affectera l'économie. Ils s'indignent lorsqu'ils comprennent que les listes d'attente s'allongeront, qu'ils auront accès

à moins de services publics, qu'ils devront payer de leur poche pour des radiographies, des consultations, etc.

Les impacts se feront également sentir sur les régimes d'assurances collectives de tous les travailleurs. En effet, ce dont on n'aura plus accès au public, il faudra bien le payer de notre poche, notamment via nos assurances collectives. Ce qui fera évidemment bondir le coût des primes et aura de sérieux impacts sur les négociations à venir pour bien des travailleurs syndiqués...

Ce n'est pas fini

La phase 2 aura lieu en septembre où nous profiterons des alliances créées pour revenir à la charge et mobiliser les citoyens pour la sauvegarde de notre système public de soins de santé et de services sociaux. On vous tient au courant !

1. www.sauvonsnossoinsdesante.ca



La Revue

Bulletin d'information publié par le
Conseil provincial des affaires sociales (CPAS)

Le CPAS est le regroupement des syndicats du Secteur de la santé et des services sociaux au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Président : Marco Lutfy

Secrétaire général : Michel Jolin

Responsables : Pierre Girard, Michel Jolin, Sylvain Lemieux et Ronald Boisrond du Comité d'information

Secrétaire de rédaction : Marie Drouin

Graphisme : Anne Brissette

Traduction : Lorena Ermacora

Impression : Atelier Québécois Offset 1998 inc.

Tirage : 8800 exemplaires en français
1 240 exemplaires en anglais

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise et même encouragée à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.



Présentation du comité de négo

par Sylvain Lemieux

Élu depuis décembre 2013, votre comité de négo au CPAS travaille au renouvellement de notre contrat de travail qui se termine le 31 mars 2015. Nous vous avons présenté un colloque sur la convention en février dernier et nous vous avons préparé des cahiers de consultation pour recueillir vos demandes pour la prochaine négociation.

Nous vous avons présenté tout cela, mais nous avons oublié de nous présenter. En guise d'introduction pour le premier *Écho des négos*, voici une courte présentation des membres du comité de négo:

Lyne Masson (catégorie 1)



Je travaille à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM) depuis 31 ans, comme infirmière-auxiliaire. Je fais de l'action syndicale depuis 30 ans, dont 9 ans à l'exécutif syndical. Je représente la catégorie 1 sur le comité de négo.

Pierre Girard (catégorie 2)



Je travaille à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ) depuis 10 ans, dans le secteur bureau et le secteur paratechnique. Je suis à l'exécutif syndical depuis 8 ans. Je représente la catégorie 2 sur le comité de négo.

Jean-François Haineault (catégorie 3)



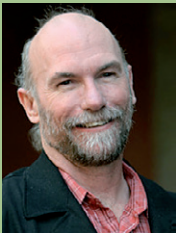
Je travaille au Centre Hospitalier Universitaire de Québec (CHUQ) depuis 8 ans comme agent administratif classe 3 et agent administratif classe 2. Je fais de l'action syndicale depuis 6 ans dont 4 comme V.P. à mon exécutif syndical. Je représente la catégorie 3 sur le comité de négo.

Sylvain Lemieux (catégorie 4)



Je travaille à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal depuis 8 ans, dont 6 ans comme sociothérapeute. Je suis à l'exécutif syndical depuis 6 ans. Je représente la catégorie 4 sur le comité de négo.

Michel Jolin (représentant politique)



Je travaille au centre de santé et service sociaux du Val St-François depuis 27 ans, présentement comme préposé au service alimentaire. Je suis à l'exécutif syndical depuis 25 ans. Je fais de l'action syndicale depuis 27 ans et je suis secrétaire général du CPAS depuis 9 ans. Je suis le représentant politique sur le comité de négo.

Alain Tessier (porte-parole)



Je travaillais comme préposé aux bénéficiaires. Je fais de l'action syndicale depuis 30 ans. Je suis conseiller syndical depuis 16 ans, dont 11 comme coordonateur du secteur des affaires sociales. Je suis le porte-parole officiel pour le comité de négo.



LES OUVRIERS SPÉCIALISÉS Qui sont-ils?

MÉCONNUS DANS LA PLUPART DES MILIEUX DE TRAVAIL, LES OUVRIERS SPÉCIALISÉS ŒUVRENT SANS RELÂCHE, AFIN QUE LES ÉDIFICES PUBLICS SOIENT SÉCURITAIRES ET ADAPTÉS AUX SERVICES AUXQUELS ILS SONT VOUÉS.

- Les électriciens veillent à l'entretien et au bon fonctionnement des équipements électriques, les plombiers s'occupent du suivi du réseau sanitaire et d'alimentation en eau, assurant ainsi les services essentiels au bon déroulement des activités.
- Pour le confort de tous, les mécaniciens de machines fixes, les techniciens en instrumentation et contrôle et les frigoristes œuvrent de concert, afin d'assurer les services de ventilation, de chauffage et de climatisation.
- Les menuisiers et les mécaniciens d'entretien fabriquent, installent, entretiennent des équipements fixes et mobiles, afin d'adapter les environnements de travail aux besoins spécifiques des intervenants du milieu.
- Les peintres viennent apporter une touche de couleur dans la vie de tous.
- Les journaliers et les travailleurs des autres métiers accomplissent nombre de tâches aussi variées qu'utiles, contribuant ainsi à simplifier le travail des employés des différents milieux de travail.

Le travail des ouvriers spécialisés passe souvent sous silence, mais leur collaboration est essentielle, car ensemble ils participent de façon significative au maintien de la qualité des services offerts, en plus de faciliter la vie quotidienne des employés et des usagers des édifices publics.

